

N°24  
DÉCEMBRE 2023

# Pays de Sommières Magazine



## LES ECOLES S'AGRANDISSENT

ENVIRONNEMENT

Déploiement des composteurs  
individuels et collectifs

ZOOM SUR

Le service public d'assainissement  
non collectif (SPANC)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIÈRES • ASPÈRES • AUJARGUES • CALVISSON • CANNES-ET-CLAIRAN • COMBAS • CONGÉNIES  
CRESPIAN • FONTANÈS • JUNAS • LECQUES • MONTMIRAT • MONTPEZAT • PARIGNARGUES • SAINT-CLÉMENT • SALINELLES • SOMMIÈRES • SOUVIGNARGUES • VILLEVIEILLE



Communauté de communes  
du Pays de Sommières  
Parc d'Activité de l'Arnède  
BP52027 30250 Sommières  
contact@ccpaysdesommières.fr  
www.ccpaysdesommières.fr  
Standard 04 66 77 70 39



**Pays de  
Sommières**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les services :  
Collecte et Valorisation des  
Déchets 04 66 80 98 40  
SPANC 04 66 77 09 73  
Affaires Scolaires et Périscolaires  
04 66 77 09 77 - 04 66 77 97 32  
Petite Enfance et Jeunesse 04 66 80 87 55  
Ecole de Musique Intercommunale 04 66 80 30 42  
Relais Emploi du Pays de Sommières 04 66 35 91 71  
Office de Tourisme Intercommunal 04 66 80 99 30

Rédacteur en chef : Pierre Martinez, président.  
Rédaction : Rodolphe Teyssier, directeur de cabinet.  
Conception : Sophie PASCAL.  
Imprimé par Pure impression (34)  
Publication tirée à 13 000 exemplaires.  
Ce journal est également disponible en ligne sur  
www.ccpaysdesommières.fr  
Droits photos : CC du Pays de Sommières, Office de Tourisme  
du Pays de Sommières, Freepik, Véronique Chochoy.  
Dépot légal à parution. ISSN 2826-553X

## SOMMAIRE

- 3** INTERVIEW DE PIERRE MARTINEZ
- 4-5** ÉCONOMIE  
CULTURE
- 6-9** DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ENVIRONNEMENT
- 10-11**  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 12-13** TRAVAUX  
EPTB VIDOURLE
- 14-15** SOCIÉTÉ  
TOURISME
- 16-17** ENFANCE / JEUNESSE
- 18-19**  
AFFAIRES SCOLAIRES  
PETR VIDOURLE CAMARGUE
- 20-21**  
PETITES VILLES DE DEMAIN
- 22-23** SPANC



## **Interview de Pierre Martinez, président de la Communauté de communes du Pays de Sommières**

### **Bonjour Président, en quelques lignes, pouvez-vous nous préciser les missions essentielles de la Communauté ?**

La Communauté de communes est une belle structure qui assure des compétences larges et variées. Je tiens tout particulièrement à souligner le grand investissement des personnels dans leur ensemble et des élus qui portent notre projet communautaire. Ses missions qui s'organisent autour de la solidarité concernent les compétences petite enfance/jeunesse et affaires scolaires sans oublier le développement économique, la collecte et valorisation des déchets mais aussi la culture.

Ce projet est l'ADN du Pays de Sommières, projet que nous assumons pleinement en dépit des contraintes budgétaires. Nous sommes fiers d'asseoir cette politique à destination des familles, des acteurs économiques et des usagers.

### **Un sujet particulier sur lequel vous souhaiteriez revenir ?**

Oui car certaines clarifications doivent d'être portées à la connaissance du plus grand nombre. Concernant la TEOM, nous avons eu des échanges très tendus au sujet d'une éventuelle baisse des taux.

Cette baisse, bien évidemment légitime, nécessitait un temps de préparation significatif. La question n'était pas de savoir s'il fallait baisser cette taxe mais plutôt de savoir quand.

La majorité des délégués communautaires a validé le principe de la baisse en 2024 mais quelques incertitudes concernant la situation du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang nous appellent à la prudence. Nous devons revenir à une situation apaisée et sortir des polémiques stériles quand bien même sont-elles dans l'air du temps.

### **Comment se dessine l'année 2024 ?**

Cette année sera difficile, dans un contexte inflationniste généralisé et très préoccupant. Nous devons travailler sur l'insuffisance de nos recettes et freiner notre volume d'investissements pour mieux les reprendre en 2025. C'est ainsi que les collectivités fonctionnent. Je veux rassurer les administrés : la CCPS est en ordre de marche et la qualité des services rendus à la population est notre unique préoccupation.

Bonne lecture et bonnes fêtes de fin d'année.

# CONSEILLER NUMÉRIQUE



Le Conseiller numérique de la Communauté de communes du Pays de Sommières (Service Développement Économique/Citoyenneté et Solidarité numérique), propose quatre permanences actives tout au long de l'année, afin de pouvoir accompagner l'ensemble des citoyens de notre territoire qui rencontreraient des problèmes face aux gestes numériques qui deviennent omniprésents dans notre vie quotidienne.

Ces accompagnements proposés par la CCPS sont gratuits.

- Les lundis matin, en collaboration avec le Relais Emploi, il aide les entrepreneurs du territoire à être présent et visible sur internet. Uniquement sur rendez-vous. (À noter que seul 1% des 3958 conseillers numériques France Services en France aide les entreprises, une chance pour le territoire.
- Les mardis matin, de 9h à 12h, il effectue une permanence fixe à Sommières où il travaille avec des bénévoles du Secours Catholique, dans le but d'apporter un soutien important à l'ensemble de la population (intergénérationnel).
- Les mardis après-midi il propose auprès du Relais Emplois des permanences informatiques à destination des demandeurs d'emploi.
- Le mercredi matin, le conseiller numérique sera à l'écoute des salariés et des familles qui pourront le retrouver juste à côté du Secours catholique à Sommières.
- Les jeudis et les vendredis il fait monter en compétence les agents internes de la CCPS.

**Contact : Rudy Garcia au 04 66 77 70 39**

[r.garcia@ccpaysdesommières.fr](mailto:r.garcia@ccpaysdesommières.fr)



## MUSIQUE

### JAZZ À JUNAS FÊTE SES 30 ANS

Folle ambiance pour les 30 ans du festival tant les concerts et les projets artistiques furent beaux et intenses ! Une des meilleures fréquentations de l'histoire du festival soit plus de 6000 personnes ! Public, artistes, bénévoles et salariés de l'association ont pu ensemble fêter ces 30 ans de ce festival financé par la CCPS dans le cadre de sa compétence culture.

Une carte blanche a été donnée à l'accordéoniste Arnaud Méthivier (Nano) accompagné d'Otto Lechner son complice depuis plus de 20 ans pour des moments inédits, surprenants et surtout poétiques. Rendre hommage aux morts dans le cimetière, jouer en haut de l'horloge, placer les spectateurs sous le kiosque au cœur de la musique. Des moments rares comme Jazz à Junas sait les proposer. Et puis toujours les enfants au cœur du festival, les concerts gratuits sur la place de l'Avenir et au temple, la pose de plaques de rue pour honorer 5 musiciennes et musiciens, des expositions : 30 ans d'affiches, « histoires bénévoles » rendant hommage à ces centaines de bénévoles qui ont permis depuis 1994 au festival d'exister. Quant aux concerts du soir, inoubliables dans l'écrin des carrières, offerts par une pléiade de musiciens qui ont su enchanter des moments de l'histoire du festival. Gérard Pansanel et son quartet, Paolo Fresu, Anne Pacéo, Sandra N'kaké, Lars Danielsson, Nils Petter Molvaer, Daniel Humair, Vincent Peirani, Le Sacre du Tympan.

30 ans d'un festival resté fidèle à lui-même et dont l'originalité et la qualité ont été célébrées par les artistes et les festivaliers présents.

## THÉÂTRE

### Résidence de territoire avec la Cie Mélodrames

La Cie Mélodrames a souhaité partager le processus de création de son spectacle avec les habitants du territoire : les matériaux collectés tout au long du projet dans le cadre d'ateliers permettront la finalisation du spectacle. Il s'agit d'une compagnie théâtrale créée en 2010 et qui s'est installée à Sommières en 2021.

Madame Grenouille aborde les relations intergénérationnelles et permet de s'interroger sur l'importance pour un enfant et pour une personne âgée de passer du temps ensemble. La résidence de territoire ce sont :



Fabienne DHUISME  
Vice-présidence déléguée à la culture

La Convention Générale d'Education Artistique et Culturelle signée avec le Département et les ministères de la Culture et de l'Education Nationale est dynamique. C'est dans ce cadre que la Cie Mélodrames est en résidence d'artiste pour une année autour de la création d'un spectacle jeune public sur les rapports intergénérationnels et le rôle de la transmission.

- Des ateliers tout public en lien avec le réseau des bibliothèques et les associations du territoire
- Des ateliers intergénérationnels d'expérimentation théâtrale
- Des ateliers de sérigraphie autour de la thématique du souvenir
- Des échanges culinaires pour transmettre des recettes et des histoires entre les générations
- La réalisation d'une série Podcast en partenariat avec Radio Sommières : les jeunes animateurs partiront à la rencontre des aîeux du territoire
- La participation à l'exposition collective ART(ME) MOIRES, où les habitants seront invités à déposer des «souvenirs» dans des armoires disséminées sur le territoire
- Une expo-jeu les grenouilles dans les lieux d'accueil de la petite enfance
- Des ateliers d'expérimentation théâtrale, de sérigraphie et d'accompagnement de création du spectacle de janvier à mai 2024 dans les écoles maternelles, primaires, collèges et lycées

Le spectacle finalisé fera l'objet de deux représentations scolaires et une représentation tout public à l'issue de la résidence en juin 2024 et une valorisation des différents ateliers qui seront menés sur le territoire.



Alex DUMAS

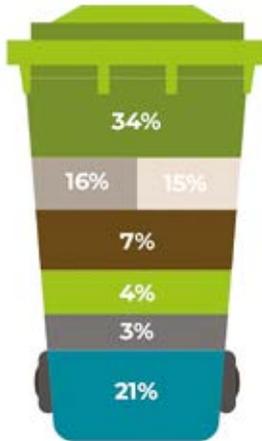
Vice-président à la collecte et à la valorisation des déchets

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020, le tri des biodéchets sera généralisé et concernera tous les particuliers. C'est pourquoi la CCPS organise en décembre et janvier une distribution de composteurs.

# VOTRE POUBELLE EN CHIFFRES

## Déchets organiques (34%)

Restes de repas, épluchures, aliments non consommés ou même petits végétaux : les poubelles d'ordures ménagères contiennent encore beaucoup de déchets organiques - aussi appelés biodéchets. Composés principalement d'eau, les biodéchets ne sont pas destinés à être incinérés. Compostage partagé, individuel ou en plateforme : plusieurs solutions sont possibles pour valoriser les restes alimentaires.



## Plastiques (16%)

Saviez-vous qu'avec 15 bouteilles en plastique PET, il est possible de faire un pull en polaire ?

Bouteilles, flacons alimentaires, produits de toilette ou d'entretien, barquettes, gobelets, pots de yaourt, blisters, sacs, ... Tous les emballages en plastique sont à mettre, en vrac, dans le bac jaune pour être collectés et envoyés vers le centre de tri. Ils seront triés par matériaux, mis en balles et expédiés dans des usines de régénération.

Attention, tous les plastiques ne sont pas des emballages ! Seuls les emballages sont à déposer dans la poubelle jaune. Les autres plastiques restent avec les ordures ménagères. Le mieux reste de trouver des alternatives au plastique !

## Papiers et carton (15%)

9 millions de tonnes de papiers et cartons sont produits chaque année en France. Cela représente 130 kg en moyenne par habitant : ce qui est loin d'être négligeable !

La bonne nouvelle, c'est que ces déchets font partie des matières les plus recyclées. Les papiers et petits emballages en cartons sont collectés dans les PAV et envoyés au centre de tri. Les gros cartons et cartons bruns, quant à eux, sont à déposer en déchèterie.

Une fois triés, les papiers et cartons sont recyclés. Le papier se recycle au minimum 5 fois ce qui permet d'économiser des ressources et de l'énergie.

## Verre (7%)

Le verre est recyclable à l'infini ! C'est d'autant plus intéressant que le sable est la deuxième ressource la plus consommée au monde après l'eau.

En mettant les verres d'emballage utilisés dans les points d'apport dédiés, vous être assurés qu'ils seront recyclés à 100 % dans notre verrerie locale à Vergèze.

## Textiles (4%)

L'industrie de la mode est la deuxième la plus polluante au monde, après l'industrie pétrolière. La filière textile produit énormément de déchets. Elle pourrait être une filière vertueuse puisque tous les textiles usagés sont valorisables : des chaussures aux vêtements en passant par le linge de maison.

Pour permettre leur recyclage, les textiles sont à déposer dans les points d'apport dédiés, présents partout sur le territoire. Plus de la moitié sera directement réutilisée et un quart sera recyclé.

## Métaux (3%)

Pour les canettes et boîtes de conserves, barquettes aluminium, capsules de café, ..., c'est dans le bac jaune qu'elles seront collectées !

Séparées des autres emballages au centre de tri, elles seront recyclées pour donner vie pourquoi pas à un vélo ou une machine à laver.

Pour la ferraille et autres gros objets métalliques, c'est direction la déchèterie.

Les différents types de métaux seront ensuite triés et recyclés par broyage, laminage et fonte.

## Autres (21%)

Le reste de notre poubelle d'ordures ménagères est constitué de 21% de déchets qui ne sont pas facilement valorisables : les textiles sanitaires (couches pour bébé, lingettes nettoyantes...) et d'autres types de déchets disparates (fournitures scolaires, absorbants souillés, vaisselle, etc).

Pour ces déchets, deux solutions : changer nos comportements afin d'adopter des objets réutilisables (couches lavables, chiffons par exemple) ou les envoyer à l'incinérateur de Lunel-Viel ou ils seront valorisés énergétiquement.





Ici à Salinelles lors de l'inauguration

## Déploiement des composteurs collectifs

La loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire AGECE du 10 février 2020 dispose qu'à compter du 1er janvier 2023, les producteurs qui détiennent plus de 5 tonnes de bio déchets sont tenus de mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique (seuil à 10 tonnes avant cette date).

Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation s'applique à tous, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets.

Afin de répondre à cette obligation légale et sans plus attendre la Communauté de communes du Pays de Sommières dote l'ensemble de son territoire de composteurs collectifs. Les secteurs concernés sont ceux où les usagers ne disposent pas d'un espace suffisant pour installer d'un composteur individuel. Les secteurs à forte production de déchets fermentescibles sont aussi concernés, c'est le cas des jardins partagés. Enfin les lieux très fréquentés comme les espaces sportifs ou à valeur pédagogique comme les écoles sont favorisés.

Les premiers composteurs collectifs ont été installés, dès 2022. Il s'agissait de pouvoir étudier les comportements et les résultats. Fortes de cette expérience, d'autres communes se sont portées volontaires pour accueillir ces équipements. Une communication en porte à porte et la distribution d'un bio seau individuel sont systématiquement déployés. L'objectif étant d'inciter et d'accompagner les usagers à l'utilisation de cet équipement.

Chaque équipement est composé de 3 silos en bois d'un mètre cube. Un pour les dépôts, l'autre pour le broyat nécessaire à l'apport de matières sèches et le 3<sup>ème</sup> pour la maturation. L'obtention de compost demande 9 à 18 mois.

La Communauté de communes du Pays de Sommières a pour objectif de déployer de manière plus massive les composteurs collectifs sur l'ensemble du territoire. Environ 30 points supplémentaires seront installés au cours des années 2023/2024. A terme, le compostage partagé devrait permettre de retirer 90 tonnes par an de la poubelle des ordures ménagères (poubelle verte).

## 20 000 ECO CUPS

La Communauté de communes du Pays de Sommières par l'intermédiaire du Service Collecte et Valorisation des Déchets, a commandé 20 000 écocups afin de doter les municipalités et associations du territoire pour l'organisation d'événements écoresponsables.

L'usage du réemploi est clairement l'objectif principal de ce projet engagé sur l'ensemble des 18 communes.

Ces verres sont 100% recyclables, 100% réutilisables (plus de mille fois) et made in France.

**LES BACS DOIVENT ÊTRE SORTIS LA VEILLE DE LA COLLECTE À PARTIR DE 19H**

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES						
Hiver :	<input type="radio"/>					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
Été :	<input type="radio"/>					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI

COLLECTE DU TRI SÉLECTIF						
Hiver :	<input type="radio"/>					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
Été :	<input type="radio"/>					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI

**PENSEZ À RENTRER VOTRE BAC APRÈS LA COLLECTE !**

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT :**  
 Parc d'activités de l'Arrière  
 63 rue des Espalattes  
 BP 52027 - 30252 Sommières cedex  
 Tél 04 66 80 98 40  
[www.ccpaysdesommières.fr](http://www.ccpaysdesommières.fr)





# PREMIÈRES COLONNES ENTERRÉES À COMBAS

Lors de l'inauguration du nouveau parking équipé de l'éclairage public en leds et de la borne de recharge électrique à Combas, le président Pierre Martinez a inauguré les premières colonnes enterrées du territoire double flux recyclable et ordures ménagères supprimant ainsi les bacs disgracieux des rues du centre historique. Il a aussi expliqué le fonctionnement du dispositif de composteurs collectifs supprimant ainsi les biodéchets du traitement par incinération.

## COMPOSTAGE ASSOCIÉ À L'APPORT VOLONTAIRE ... À COMBAS

Ces colonnes enterrées ont été installées en parallèle du compostage collectif : sur un même site en toute cohérence.

Cet apport volontaire est à la fois un souhait de l'intercommunalité mais aussi de la Commune de Combas de favoriser la mise en place de cette nouvelle démarche, non plus en porte à porte dans certains secteurs de la commune, mais en apport volontaire.

Cette évolution esthétique va permettre de supprimer les poubelles et containers devant les habitations. Sur Combas, ces colonnes enterrées concernent les ordures ménagères et le tri sélectif. Le déploiement dans d'autres communes (Fontanès...) pourra prochainement concerner le verre, le papier...

Le relevé de ces colonnes est prévu pour l'instant 1 fois par mois par la société VIAL, et suivant le remplissage, les relevés pourront être plus fréquents.



## BROYEZ VOS VÉGÉTAUX

et recevez **UN SOUTIEN**  
à l'achat ou la location  
de **BROYEUR**






**Les avantages du broyage des végétaux :**

- Limiter les allers-retours en déchetterie
- Utiliser le broyat en paillage pour pratiquer un jardinage économe en eau
- Améliorer la qualité des sols de votre jardin
- Apporter de la matière sèche à votre composteur

**Retrouvez toutes les informations pratiques et conditions :**

- Sur le site internet du Syndicat Pic et Etang :  
« [www.picetang.fr](http://www.picetang.fr) » rubrique « compostage et broyage »
- En nous contactant à [contact@picetang.fr](mailto:contact@picetang.fr)

Offres réservées aux particuliers et associations situés sur le territoire du Syndicat, dans les conditions définies dans la charte d'engagement et dans les limites des montants accordés.



Avec nous, vos déchets sont bien traités.

## RENOV'OCCITANIE SE POURSUIT

Le guichet unique Rénov'Occitanie Sud-Gard, financé par la Communauté de communes, propose un service indépendant d'information, de conseil et d'accompagnement des particuliers ayant des projets de rénovation, qu'ils soient propriétaires, locataires ou syndicats de copropriétaires.

Les informations et les conseils délivrés sont gratuits et personnalisés. Ils visent à aider les ménages à élaborer un projet de rénovation, à mobiliser les aides financières publiques ou privées ainsi qu'à les orienter vers des professionnels compétents tout au long du projet de rénovation.

Avant de vous lancer dans des projets de travaux de rénovation, contactez par téléphone ou internet un conseiller Rénov'Occitanie proche de chez vous et profitez gratuitement de ses conseils personnalisés pour mener à bien votre projet.

**Vous avez un projet de rénovation énergétique ?**



**Rénov'Occitanie**  
Ma rénovation énergétique

Informations  
Conseils  
Orientation  
Accompagnement

**Contactez un conseiller**

Par internet **cliquez ici !**  
Par téléphone **04 66 70 98 58**

Mardi et jeudi de 9h00 - 12h30  
Lundi et vendredi de 13h30 - 17h00

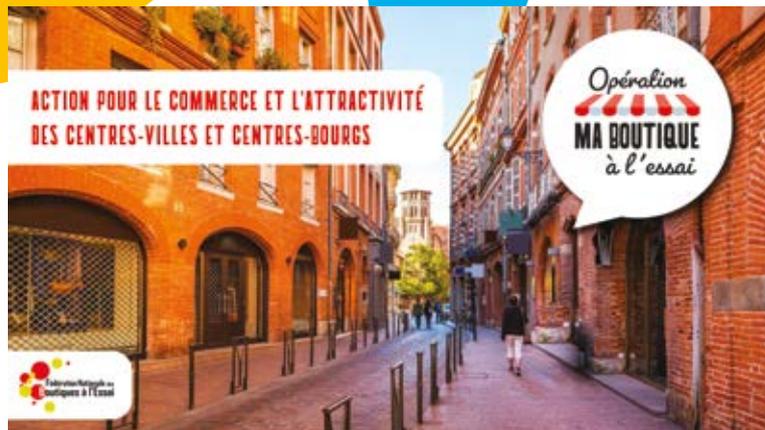
En partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Sommière et le Caue du Gard

Des permanences se tiennent proche de chez vous, retrouvez toutes les informations en ligne ou par téléphone :

**Permanence téléphonique : 04 66 70 98 58**

Permanences physiques les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredis du mois de 13h30 à 16h30 en Mairie de Calvisson et de 9h à 12h au siège communautaire

**Par internet :** <https://www.les-caue-occitanie.fr/gard/rdv-renov-occitanie-sud-gard>



## «MA BOUTIQUE À L'ESSAI» EST LANCÉ

Le dispositif « Ma Boutique à l'essai » a pour objectif de lutter contre la vacance commerciale et de redynamiser le commerce de centre-bourg.

Cette action est inscrite dans la convention PVD (Petite Ville de Demain) et son annexe ORT (Opération Revitalisation du Territoire)

La Communauté adhère à ce dispositif pour un coût annuel de 6000 €. Il s'adresse à toutes les Communes du territoire, qu'elles soient grandes ou petites, puisqu'également concernées par la disparition des commerces de proximité.

**Qui est Ma Boutique à l'Essai ?** Une fédération nationale sous statut associatif. Elle accompagne la Communauté et les Communes dans l'aide à l'installation de commerces dans les boutiques vacantes, en 4 grandes étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape : trouver les locaux
- 2<sup>ème</sup> étape : informer les propriétaires de boutiques vacantes sur les conditions d'entrée dans le dispositif
- 3<sup>ème</sup> étape : sélectionner les commerçants candidats dans le cadre d'un appel à projet
- 4<sup>ème</sup> étape : les guider dans leur installation

« Ma Boutique à l'Essai » apporte à la Communauté et aux commerçants candidats son savoir-faire, et notamment tous ses supports de communication (flyers, affiches, flocage sur vitrine...), ses conseils juridiques et son réseau de partenaires locaux puisqu'elle est en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, et le réseau Initiative France.

*Si vous êtes commerçants à la recherche d'un local, soyez attentifs. Des appels à projet réguliers seront lancés par la Communauté pour l'installation d'activités dans ces « boutiques à l'essai ».*

## FORUM DE L'EMPLOI CALVISSON

Le Relais Emploi organise deux fois par an un forum de l'emploi qui permettent le rapprochement entre les acteurs économiques du territoire et les demandeurs d'emploi.

Ces forums résultent d'un **partenariat actif en faveur de l'Emploi** entre le Relais Emploi de la Communauté de Communes du Pays de Sommières et Pôle Emploi Nîmes Saint Césaire.



Véronique MARTIN

vice-présidente déléguée au développement économique et à l'emploi

L'emploi et l'accompagnement des entreprises sont notre priorité : nous avons déployé les permanences sur tout le territoire, multiplié les événements : forum de l'emploi, markethon, pêche aux CV.



## MARKETHON

Le relais emploi de la Communauté de communes a organisé sur une journée le Markethon de l'emploi en collaboration avec le COMIDER (Comité pour le Développement de l'Economie Régionale).

Cette manifestation a favorisé la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les entreprises, elle a offert aux candidats un lien direct avec de futurs employeurs.

### De bons résultats :

- 191 entreprises visitées
- 45 entreprises proposant
- 81 offres d'emploi

## LE FORUM DE CALVISSON EN CHIFFRES :

- 274 entrées
- 25 recruteurs
- 60 offres d'emploi
- 203 entretiens
- 188 personnes vont être recontactées
- 9 recrutements en direct
- 1 contrat en alternance conclu entre une entreprise et un centre de formation qui participaient au forum
- 99% des entreprises entièrement satisfaites, le 1% c'est 1 entreprise qui n'a pas eu de profil correspondant à ses offres d'emploi.



Les permanences  
du **RELAIS  
EMPLOI**  
DU PAYS DE SOMMIÈRES

## Nouveau

L'équipe du relais emploi se déplace en mairies lors de permanences instaurées à Montpezat, Souvignargues, Calvisson, Combas et Junas. Cette opération sera certainement reconduite en 2024.

Plus de renseignements : 04 66 35 91 71  
[relais.emploi@ccpaysdesommières.fr](mailto:relais.emploi@ccpaysdesommières.fr)

Souvignargues : salle multimédia de la bibliothèque 3, impasse Roumieux  
Calvisson : Maison de l'information  
Combas : Mairie  
Montpezat : Salle Du cercle  
Junas : Mairie

Le conseiller numérique est également au service des entreprises qui en font la demande et nous poursuivons notre partenariat avec Initiative Gard pour l'aide à la création ou la reprise d'entreprise.

# Réseau Initiative GARD

Pierre MARTINEZ, Président de la Communauté de communes du Pays de Sommières, Maire de Sommières, Véronique MARTIN, Vice-Présidente de la Communauté de communes déléguée au développement économique, Maire Adjointe de Calvisson, et Daniel AUGELLO, Président d'Initiative Gard, ont eu le plaisir de remettre officiellement, en présence de partenaires et d'entreprises soutenues du bassin sommiérois, un chèque de prêt d'honneur 0% Initiative Gard de 8 000 € à Gaëtan TEILLON. Ce jeune entrepreneur de 22 ans a repris l'entreprise METALUD'OC à Calvisson en janvier 2023.

Afin de soutenir l'économie et l'emploi sur son territoire, la Communauté de communes Pays de Sommières adhère à Initiative Gard en étant ainsi partenaire du 1<sup>er</sup> réseau associatif en France pour le financement et l'accompagnement des créateurs/repreneurs d'entreprise.

En rejoignant Initiative Gard, la Communauté de communes a souhaité promouvoir ce dispositif d'aide et en faciliter l'accès aux entreprises du territoire Pays de Sommières. Elle entend ainsi renforcer son soutien au tissu économique local qui contribue au dynamisme de son territoire.

Depuis 2002, Initiative Gard a ainsi pu octroyer 832 500€ de prêt à 0% sur le territoire Pays de Sommières à 66 entreprises, représentant 185 emplois maintenus ou créés.

Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023, ce sont pour l'instant 3 entreprises qui ont pu obtenir 45 500€ à taux 0%.





*Inauguration réussie en présence du Sénateur du Gard, Laurent Burgoa, de la Sénatrice du Gard, Vivette Lopez, de l'inspecteur de circonscription Frédéric Fesquet, de la Vice-présidente du Gard Maryse Giannaccini, du conseiller départemental du Gard et vice-président aux affaires scolaires Marc Larroque, de la Vice-Présidente déléguée aux travaux Ombeline Mercereau et des Maires du RPI.*

## INAUGURATION DE L'EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARIE-LOUISE GRANIER À MONTMIRAT

Un peu d'histoire... dès sa création en 1992, rapidement, l'ADN de la communauté de commune est fortement marqué par les services aux personnes et aux familles. Au-delà des compétences obligatoires, dès 1994, les élus optent pour la prise de compétence liée à la création et l'entretien des bâtiments scolaires préélémentaires et élémentaires, l'action en faveur de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que la petite enfance. Puis en 2006 par la prise entière de la compétence scolaire (fonctionnement des écoles).

En 2009 les élus décident de créer une école à Montmirat qui prévoyait dans le cahier des charges une seconde phase d'extension dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal RPI rassemblant les enfants de Montmirat, de Crespian, de Cannes et Clairan, et de Vic le Fesc par convention.



*Ombeline MERCEREAU  
Vice-présidente déléguée aux travaux*

Les délais ont été respectés, merci à Eric Boissier pour un suivi du chantier optimal et aux entreprises qui ont réalisé un travail de qualité.

- Création de 2 classes
- Création d'1 salle atelier
- Création d'1 bloc sanitaire
- Pose de 10 panneaux photovoltaïques en toiture pour une autoconsommation de 5 500 kw/an

### **Surface de l'extension :**

220 m<sup>2</sup> (485m<sup>2</sup> de surface totale de l'école)

**Montant des travaux :** 580 000 € TTC

**Subvention de 6 000 €** du Fond Vert de l'ETAT (sur les panneaux photovoltaïques en toiture)

**Subvention de 100 100 €** dans le cadre du contrat territorial du Département du Gard dont 9 100 € de bonus écologique



## POSE DE REPÈRES DE CRUES

Le président Pierre MARTINEZ, le Maire de Saint-Hippolyte-du-Fort Bruno Olivieri, et Jacques Dautheville, vice-président ont dévoilé la plaque et le repère de crue sur le temple de la commune jeudi 13 octobre en présence d'élèves et d'enseignants sensibilisés pour l'occasion aux risques inondations.

Afin que la culture du risque soit de plus en plus présente dans notre quotidien, le Gouvernement a instauré depuis 2022 la journée « Tous résilients face aux risques ». Celle-ci est organisée annuellement avec un point d'orgue, le 13 octobre, en cohérence avec la journée internationale pour la réduction des risques de catastrophes de l'Organisation des Nations unies.

Cette journée vise à sensibiliser, à informer et à acculturer tous les citoyens aux risques naturels et technologiques qui les environnent. L'objectif est que chacun connaisse les risques de son territoire, les bons comportements à adopter en cas de catastrophe et devienne ainsi acteur de sa propre sécurité.

Ainsi, l'EPTB Vidourle en accord avec la commune de Saint Hippolyte du Fort a choisi cette journée du 13 octobre pour inaugurer la pose de repères de crues accompagnée d'un panneau d'information sur la mémoire des inondations et sensibiliser les plus jeunes au risque inondation.

Pour accompagner cette démarche, la classe de CM1/2 de l'école primaire de St Hippolyte du Fort a participé ce matin avant de nous rejoindre, à un mini-atelier ludique pédagogique autour des phénomènes d'inondations animé par l'association Mayane.

Cette opération de pose de repères de crue s'inscrit dans le cadre des 2 Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) successifs, portés par l'EPTB Vidourle depuis 2004, et répond aux obligations légales nationales portées par le code de l'environnement. Cela conduit sur les territoires des communes, à la matérialisation des niveaux d'eaux recensés lors des crues de ces dernières décennies.

A ce jour, depuis 2006, 64 macarons PHEC (plus hautes eaux connues), 29 plaques « Crue Historique » et 20

panneaux d'information ont été ainsi matérialisés sur une trentaine de communes du bassin versant. Pour un montant global de 106 502 euros HT financé par l'Etat et la Région à hauteur de 80%.

Cette opération se poursuivra dans le cadre du PAPI 3 (2024/2029) actuellement en cours d'instruction auprès des services de l'Etat ; dès la labellisation du PAPI, l'EPTB Vidourle engagera sur le bassin du Vidourle plus d'une quarantaine d'actions pour un montant de 72 millions d'euros financés par l'Etat, la Région, l'Europe, les départements du Gard et de l'Hérault, les collectivités et l'EPTB Vidourle.

Sur ce secteur de la Haute vallée du Vidourle impacté par des crues torrentielles comme celles de 1995 et de septembre 2014 encore dans tous les esprits, les actions phares qui seront menées porteront sur :

- la poursuite de la sensibilisation scolaire au risque inondation,
- l'amélioration de la culture du risque (communication grand public),
- la prévision et la gestion de crise : mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde, réalisation de plans intercommunaux de sauvegarde, densification du réseau hydrométrique afin de mieux anticiper les crues
- la réduction de la vulnérabilité du bâti (mise en place de mesures de mitigation)
- la poursuite de l'entretien des cours d'eau par l'équipe verte de l'EPTB.

En cette période de changement climatique, il est impératif de se souvenir, d'agir et d'urbaniser en toute connaissance des risques, notamment, non seulement pour protéger les populations en place mais aussi pour les générations futures.

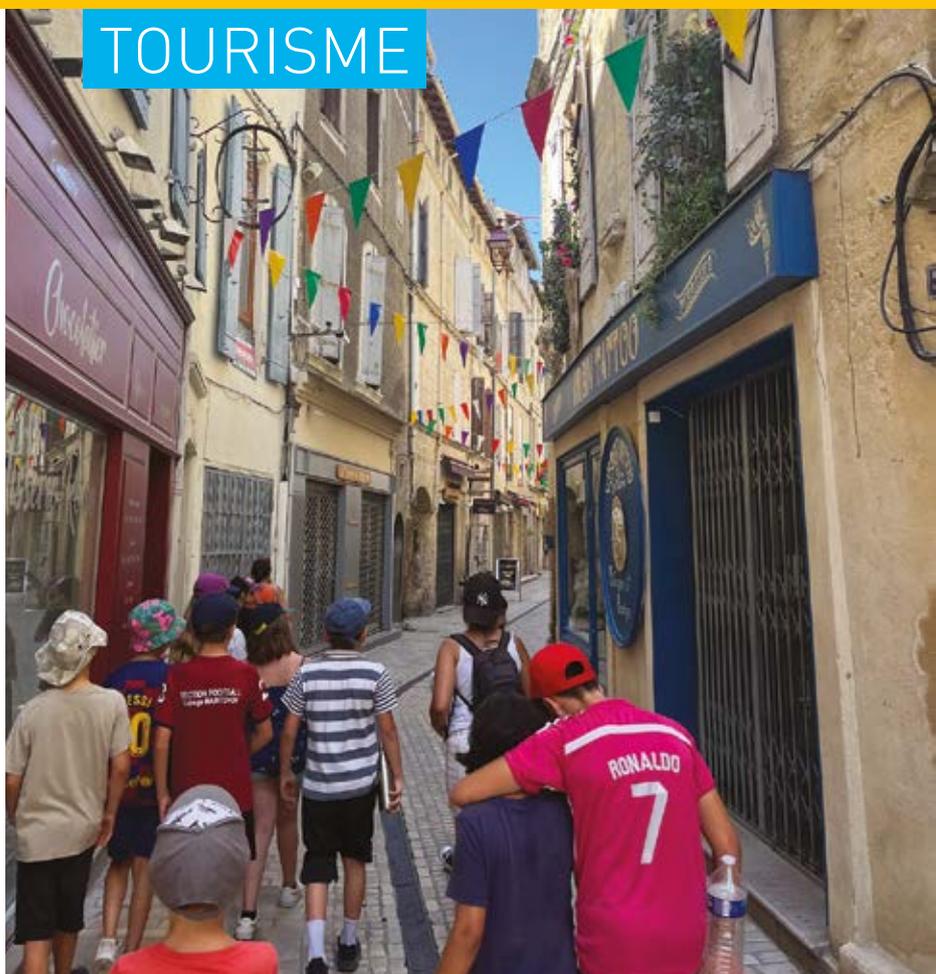


## JOURNÉE D'ÉTUDE sur la précarité relationnelle dans les milieux ruraux

Le président Pierre Martinez et Maire de Mairie de Sommières ont eu l'honneur d'accueillir dans la salle polyvalente de l'espace Lawrence Durrell fin septembre, la journée d'étude sur la précarité relationnelle dans les milieux ruraux en présence d'Anne Levasseur, sous-préfète du Vigan représentant le Préfet du Gard Jérôme Bonet, de Laurent Burgoa, sénateur du Gard, de Marc Larroque conseiller départemental du Gard, d'Eric Pélisson, commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté auprès du Préfet de la région Occitanie, et de Marie-Louise Rolland, Présidente de l'association Calade.

Durant la matinée, Benoît Prevost, responsable du Master innovation sociale et développement de l'université Paul Valéry Montpellier 3 a pu animer le table ronde sur l'isolement, la précarité et l'accès à la santé-Vieillesse et l'isolement des personnes âgées en milieu rural : Pauvreté culture et ruralité.

Après une pause déjeuner et la visite du village des mobilités à Sommières, les 137 participants ont pu se joindre aux 4 ateliers organisés autour de l'aide alimentaire, du lien social, de l'accès à la culture et des mobilités.



## Découverte guidée de Calvisson et Sommières : Un projet collectif associant numérique et patrimoine

La conseillère numérique culture de la Communauté de communes du Pays de Sommières, Mathilde Korbaj, en partenariat avec les Francas du Gard, les AFR de Calvisson, et l'Office du Tourisme du Pays de Sommières a initié une nouvelle action collective avec les enfants du territoire sur Calvisson et Sommières : la création de parcours touristiques interactifs. Une opportunité unique pour ces jeunes de découvrir et laisser leurs empreintes sur le patrimoine local. La première journée du projet a débuté par une visite guidée, l'occasion pour les jeunes de découvrir leur ville sous un nouvel angle. Écoutant avec attention les récits de la guide, ils ont pris des notes et des photos. Les deux jours suivants ont été consacrés à l'élaboration des parcours guidés, chaque enfant s'emparant d'un site patrimonial différent, en en faisant une présentation personnelle. Ce projet a été une occasion précieuse pour les enfants d'apprendre puis de mettre en pratique des compétences de conception, tout en se connectant davantage à l'histoire et à la culture locale.

Ces parcours sont disponibles sur le site de l'Office du Tourisme du Pays de Sommières.

*En savoir plus : <https://ot-sommieres.com/> rubrique Découvrir / Les gens d'ici en parlent le mieux / Paroles de péquelets*



## ELUS ET AGENTS VISITENT LE CHÂTEAU DE SOMMIÈRES

Initiée par Pierre Martinez, une visite guidée du Château de Sommières a été organisée le jeudi 3 août par Fabienne Hardy du service patrimoine municipal en présence d'élus, d'agents et de la directrice de l'Office De Tourisme du Pays de Sommières. Cette présentation permet de mettre en valeur ce magnifique patrimoine et les nombreuses animations patrimoniales et touristiques qui y sont proposées auprès des services communautaires et du tourisme.

Le château de Sommières, inscrit aux Monuments historiques et propriété de la commune, est un lieu incontournable de la cité médiévale. Il attire les visiteurs venus d'autres régions ou d'autres pays ainsi que les visiteurs locaux qui re-découvrent le patrimoine local.

Les différents outils de médiation (film, vidéo immersive et panneaux) permettent de découvrir ce site millénaire. Fief du seigneur Bermond d'Anduze et de Sauve au XI<sup>e</sup> siècle, agrandi en forteresse royale au XIII<sup>e</sup> siècle sous Louis IX (Saint-Louis), il devient une place forte militaire jusqu'à la Révolution. De nombreux protestants, femmes et hommes, ont été enfermés dans la chapelle du château transformée en prison ; elle conserve un témoignage émouvant de leur présence. La tour Bermond qui domine la ville offre un panorama exceptionnel sur la cité et ses environs.

La Ville propose chaque été des animations variées qui répondent aux goûts des différents publics, enfants, adultes et groupes : visites libres et guidées, jeu de piste, ateliers ludiques, initiation au tir à l'arc et soirées grands jeux en bois. Par ailleurs, elle est fière que des guides touristiques renommés tels que Le Guide Vert Michelin, Le Petit Futé et Le Guide du Routard recommandent la visite du château. Le site est également partenaire du label Vignobles & Découvertes « Vidourle Camargue » porté par le PETR Vidourle Camargue.

La cour du château est aussi un lieu de spectacle qui accueille des musiciens de styles variés : en 2023 le festival CinéJazz à la Tour fin juin et le concert du groupe de fusion arabo-andalouse Rwina le 12 août (concert offert par la Ville).

La carte Ambassadeur du Château de Sommières invite les habitants de notre cité à devenir les premiers ambassadeurs de ce riche patrimoine auprès de leurs proches. Gratuite et nominative, elle offre plusieurs avantages aux Sommiérois :

- Une visite guidée gratuite par an
- La visite libre et gratuite en basse saison (hors 15 juillet – 15 août)
- La visite libre en tarif réduit en haute saison (15 juillet – 15 août)
- La gratuité de la visite guidée et libre (haute et basse saisons) pour l'Ambassadeur accompagné de visiteurs payants qui bénéficient alors d'un tarif réduit.

La carte est délivrée à l'accueil-billetterie du château sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les horaires d'ouverture et l'agenda des animations sont disponibles sur le site [www.chateau-sommieres.fr](http://www.chateau-sommieres.fr).

Contact : 04 66 53 78 32 / [chateau@sommieres.fr](mailto:chateau@sommieres.fr)

ou sur le site de l'Office de Tourisme <https://ot-sommieres.com/accueil@ot-sommieres.fr>

Tel : 04 66 80 99 30.

## STAGE RADIO

Pour la première année, l'équipe de radio Sommières des Francas du Gard a organisé un séjour de 5 Jours pour 10 jeunes âgés de 12 à 15 ans sur la couverture du festival In d'Avignon. Ce projet participe à l'action nationale «l'été culturel» en partenariat avec la fédération nationale des Francas et les CEMEA.

Les jeunes reporters ont eu le privilège d'assister à deux spectacles du festival IN et deux spectacles du festival Off. Ils ont également participé à des ateliers artistiques tous les matins.

La délégation gardoise était hébergée dans une école au cœur d'Avignon, accompagnée de 20 jeunes venants de Madagascar. Durant la semaine ils ont réalisé de nombreuses interviews d'artistes, des reportages, des micros-trottoirs et des émissions radio en s'exerçant aux différents métiers de l'univers radiophonique.

Vous pouvez retrouver leur travail (podcasts) sur le site de radio Sommières [www.radio-sommières.fr](http://www.radio-sommières.fr)

## 1,2,3 SOLEIL

### 22<sup>ème</sup> édition du festival 1,2,3 soleil

Pour sa 22<sup>ème</sup> édition, le festival 1.2.3 Soleil, qui a eu lieu dans plus de 10 communes de la CCPS, a rencontré un franc succès. En effet, ce sont près de 1 000 spectateurs et spectatrices qui ont partagé un moment d'émotion.

Comme chaque année, la programmation du festival proposait une offre culturelle diverse et variée, que ce soit de la marionnette, du théâtre d'objet, du théâtre participatif ou encore de l'humour, le public a pu trouver ce dont il avait besoin durant ces vacances scolaires. Afin de faire de ce festival une valorisation du local, l'ensemble des Compagnies venait de la région Occitanie, de plus un partenariat avec le réseau des bibliothèques de la CCPS s'est intégré dans la programmation 2023, par la proposition d'un spectacle petite enfance suivi d'un atelier marionnettes.

Festival 1.2.3 Soleil rime avec spectacle vivant et atelier d'expression artistique. 35 enfants ont partagé leur création ce vendredi 3 novembre à Calvisson, que ce soit par le cirque avec l'école les Fortiches, le théâtre avec la Puce qui renifle, de la percussion avec Boitazik ou encore de la radio avec Radio Sommières, toutes et tous ont pu (re)découvrir une pratique culturelle.

Encore un grand merci à toutes et tous, et à l'année prochaine.





Bernard CHLUDA  
Vice-président délégué à la petite enfance,  
enfance et jeunesse

Une actualité riche pour le service Petite enfance Enfance Jeunesse et une nouveauté, l'ouverture à Crespian d'un accueil de la sphère-ado pour les jeunes du nord du territoire.

Toujours attentive aux besoins de ses habitants, grâce à l'implication de ses personnels et de ses partenaires, la CCPS poursuit ses efforts pour proposer aux parents, aux enfants, aux adolescents et aux jeunes des services de qualité.

## SPHERE ADOS NOUVEAU À PARTIR DU MOIS D'OCTOBRE

Le élus du Pays de Sommières ont voulu développer l'offre d'animation de Centre-d'Animation Pays de Sommières-Francas du Gard à destination des communes du Nord du territoire.

■ La sphère ados ouvre un nouvel accueil le mardi soir au foyer de Crespian.

■ Une navette pourra être proposée aux jeunes domiciliés sur les villages de Cannes et Clairan, Montmirat, Crespian, Combas et Fontanès

Plus d'infos : <https://francas30.org/art.../la-sphere-ados-fait-sa-rentree/>



## LA MAISON DES KANGOUROUS A FÊTÉ SES 15 ANS !

Les familles et enfants fréquentant ou ayant fréquenté le LAEP La Maison des Kangourous à Sommières, et toute l'équipe d'accueillantes, se sont retrouvés autour d'un pique-nique au parc de la Saussinette fin septembre.

Les enfants ont soufflé les bougies du gâteau d'anniversaire « Kangourou » dans une ambiance chaleureuse en présence de Bernard Chluda vice-président à la CCPS.

Le LAEP c'est quoi ? Un lieu d'accueil enfants parents donne l'occasion pour les parents de se retrouver avec d'autres parents, de partager leurs expériences, leurs compétences, de profiter d'un moment de détente avec leur enfant ; d'être entendus et accompagnés dans leurs préoccupations en présence des accueillantes, de pouvoir parler librement et sans jugement.

Pour les enfants c'est l'occasion de jouer, explorer, rencontrer d'autres enfants, vivre de nouvelles expériences. Sécurisés par la présence de leur parent, les enfants vont vivre progressivement des situations les menant vers la socialisation, leur permettant ainsi d'expérimenter les séparations nécessaires à la vie, avant l'entrée en crèche ou à l'école maternelle. L'équipe d'accueillantes, des professionnels de la petite enfance et de la famille, reçoit de façon libre et anonyme. *On y arrive quand on peut, pour le temps que l'on veut, sans inscription préalable, c'est un service gratuit.*

Plus d'infos :  
<https://www.ccpaysdesommières.fr/vie-quotidienne/petite-enfance/lieu-daccueil-enfants-parents/>

## PROF EXPRESS

Depuis 2022, la Communauté de communes du Pays de Sommières met à disposition des familles et des enfants, du primaire au lycée, une plateforme de soutien scolaire en ligne personnalisée et dont l'accès est entièrement gratuit pour les habitants.

Ce service, toujours accessible cette année, grâce au partenariat établi avec Prof Express et financé par la CCPS, s'inscrit dans une volonté de réussite scolaire pour tous.

Que ce soit face à des difficultés ou tout simplement pour du perfectionnement ou de la recherche, cet outil pédagogique permet aux élèves d'accéder à de nombreux services leur apportant une aide réelle dans leur cursus.

La plateforme accessible sur ordinateur, tablette et smartphone, donne aux élèves l'accès à :

- Une aide aux devoirs individualisée assurée par des enseignants de l'Éducation nationale, par téléphone ou en visioconférence ;

Matières : mathématiques, français, SVT, physique-chimie, philosophie, histoire, géographie, italien, allemand, espagnol et anglais.

- Des fiches de cours, des exercices, des cours en vidéo, des quiz, des modules de révision pour le Brevet et le Baccalauréat, ainsi qu'une bibliothèque en ligne avec une multitude de ressources pédagogiques ;

- Un service de documentaliste en ligne pour des recherches documentaires par téléphone ;

- Du coaching scolaire pour échanger par téléphone avec des coachs certifiés afin de mener une réflexion globale sur la scolarité ;

- Des conseillers d'orientation pour échanger par téléphone afin de préparer son avenir scolaire et professionnel et être accompagné dans l'utilisation des plateformes Affelnet et Parcoursup ;

- Et des contenus ludiques pour les plus jeunes, comprenant des activités artistiques, une bibliothèque de livres animés, des jeux ainsi qu'un apprentissage à la lecture.

(\*) : Permanences : de 17h à 20h du lundi au dimanche, sauf le vendredi

Cette année, des nouveautés font leur apparition sur la plateforme pour les élèves de primaire, avec des cahiers d'entraînements pour réviser par niveau scolaire, ainsi que des cahiers de vacances avec des fiches pédagogiques passerelle d'un niveau scolaire à un autre.



## Rencontre avec la nouvelle directrice de l'école d'Aspères

Marc Larroque, vice-président délégué aux affaires scolaires a rencontré Audrey Delabre la nouvelle directrice de l'École primaire Georges Bizet à Aspères.

Une seconde rencontre sera organisée avec les maires du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Aspères, Lecques, Saint-Clément et Salinelles afin d'étudier les nouveaux besoins et projets à venir.



*Marc LARROQUE*  
Vice-Président, délégué aux affaires scolaires et périscolaires

Les secteurs scolaires et périscolaires toujours en évolution. Il en va du bien être de tous nos écoliers.

### SOUTIEN SCOLAIRE EN LIGNE PERSONNALISÉ

100% FINANCÉ PAR LA CCPS

Sans frais pour les familles bénéficiaires

*Pour la rentrée, Prof Express c'est le top !*

• DU CP À LA TERMINALE

PROFITEZ-EN DÈS MAINTENANT !  
SCANNEZ OU CLIQUEZ SUR LE QR CODE

**PROF EXPRESS**  
100% de soutien scolaire en ligne

**PARENT**

Pour tous renseignements :

☎ 02 49 82 20 20  
du lundi au vendredi de 9h à 17h

✉ contact@profexpress.com  
www.profexpress.com

## POUR S'INSCRIRE, RIEN DE PLUS SIMPLE !

- Se connecter au portail web dédié de la Communauté de Communes : <https://www.soutienscolaire-ccps.com/>
- S'inscrire en créant un espace parent
- Ajouter ses enfants sur le profil en leur créant un espace élève
- L'inscription est ensuite opérationnelle après validation à l'aide d'un justificatif de domicile.



## Visite d'entreprise chez SPG ferronnerie à Gallargues le Montueux

Les rencontres d'entreprises reprennent pour le Club des entrepreneurs Vidourle Camargue avec une visite de l'entreprise SPG, créée par Philippe Parant. Débutée il y a plus de 25 ans, l'activité s'est développée dans la zone industrielle du pôle actif de Gallargues et emploie 12 personnes.

Membre depuis de nombreuses années du Club des entrepreneurs, il accueillait aujourd'hui la quarantaine de chefs d'entreprise ayant répondu présents pour cette matinée de découverte d'une aventure entrepreneuriale et de savoir-faire.

Basée sur l'expérience de ses équipes, la visite menée par Philippe Parant a détaillé les différentes activités et postes de travail par une démonstration de la manipulation des outils/machines, serrurerie, ferronnerie et menuiserie. Une découverte pour les membres du Club, issus de secteurs d'activités très variés et parfois peu familiers avec ce savoir-faire artisanal.

Le Président du Club Frédéric Rouvin et le Maire de Gallargues Freddy Cerda ont salué l'esprit d'entreprendre de son dirigeant et son implication dans la transmission des techniques auprès de ses jeunes en apprentissage.

Pour continuer les échanges de façon conviviale, le Toro Truck a régalié les participants avec ses hamburgers de viande de taureau de Camargue AOP.



## CONFERENCE DES MAIRES : L'EAU, UNE RESSOURCE CRITIQUE

**Le PETR Vidourle Camargue a réuni à Lunel-Viel les élus des 50 communes de son territoire pour la conférence annuelle des maires.**

Les élus ont profité de cette journée pour se rencontrer, échanger mais surtout prendre connaissance des actions réalisées. A cette occasion, le président Pierre Martinez rappelait le rôle clé du PETR pour le développement et le rayonnement du territoire et des communes rurales. Un outil à disposition des collectivités, qui peuvent en solliciter l'expertise et l'ingénierie pour les projets et leurs financements.

Cette année, les élus ont choisi de poursuivre la journée en traitant le sujet de l'eau, une ressource particulièrement affectée par la sécheresse. En effet, les départements de l'Hérault et du Gard se trouvent au bord d'une crise similaire à celle des Pyrénées-Orientales dont les restrictions drastiques sont vectrices de conflits entre les institutions, les entreprises et les administrés.

Cette table ronde avait pour objectif d'apporter aux élus des connaissances et outils pratiques à mettre en œuvre sur la période de fin de mandat et celle à venir pour favoriser une gestion plus efficace de la ressource en eau. Plusieurs opérateurs locaux étaient présents pour éclairer les élus et replacer la ressource en eau parmi les enjeux du changement climatique : l'UMR G-EAU & INRAE, L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le groupe BRL et l'EPTB (Établissement Publique Territorial de Bassin) du Vidourle.

## RENOUVELLEMENT DU LABEL VIGNOBLES ET DÉCOUVERTES



Pierre Martinez, président du PETR Vidourle Camargue et la vice-présidente au Tourisme, Josiane Rosier-Dufond ont soutenu le dossier de demande de renouvellement 2023-2026 pour l'utilisation de la marque « Vignobles et Découvertes » auprès d'Atout France et le Conseil Supérieur d'œnologie avec le soutien d'Hérault et Gard Tourisme. Le jury final s'est réuni le 10 octobre et a donné un avis favorable !

Pour visionner la vidéo promotionnelle : <https://www.youtube.com/watch?v=UirdH-K4jmlI&list=PLDESTINATION>

## Signature convention cadre PVD et de l'opération de revitalisation du territoire du Pays de Sommières pour la ville de Sommières et Calvisson



La signature de la convention cadre PVD et de son annexe Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) du Pays de Sommières pour les communes de Sommières et de Calvisson a eu lieu en Mairie de Calvisson en 2023. Le président Pierre Martinez, Maire de Sommières et Président du PETR Vidourle-Camargue a co-signé ce document avec Marie-Françoise LECAILLON, Préfète du Gard, Véronique MARTIN, 1<sup>ère</sup> adjointe de Calvisson, Christine PUJOL-NOEL, Directrice Territoriale Gard-Lozère de la Banque des territoires, Georges BORRAS, Directeur Général Adjoint de l'EPF Occitanie et Marc LARROQUE, Conseiller départemental du Gard (la Région Occitanie n'était pas représentée).

Petites Villes de Demain est un programme national, lancé par l'Etat en 2020 qui permet d'améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours en accompagnant les collectivités et de renforcer les moyens des élus pour qu'ils bâtissent et concrétisent leur projet de revitalisation en agissant a minima sur l'habitat, mais aussi sur le commerce, l'artisanat, les mobilités...



Un programme national, lancé par l'Etat en 2020 et au pilotage largement décentralisé

■ financé par l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME

■ programme partenarial (+ de 50) et, en Occitanie, complémentaire du dispositif bourg-centre du conseil régional

■ destiné aux villes de – 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité

■ dont le budget est de 3 Mds€ sur 6 ans (jusqu'en mars 2026)

■ France : 1 600 communes / Occitanie : 226 communes / Gard : 21 communes

### OBJECTIFS :

■ Améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours en accompagnant les collectivités.

■ Renforcer les moyens des élus pour qu'ils bâtissent et concrétisent leur projet de revitalisation en agissant a minima sur l'habitat, mais aussi sur le commerce, l'artisanat, les mobilités...

12 Chefs de projet dont les postes cofinancés à 75 % ont été recrutés pour renforcer les moyens en ingénierie des territoires et aider les élus à formaliser leur projet de revitalisation de centre-ville au sein de l'ORT :

1. Diagnostic territorial (état des lieux, spécificités, besoins)

2. Enjeux

3. Stratégie de revitalisation

4. Plan d'actions, calendrier, financements, modalités de suivi et d'évaluation  
Spécificité dans le Département du Gard : L'Opération de Revitalisation du territoire est annexée à la Convention Cadre PVD pour une meilleure visibilité du projet de revitalisation.

Programme PVD : établi jusqu'en mars 2026.

### LE PROGRAMME

« Petites Villes de demain du Pays de Sommières sur Sommières et Calvisson » :

Convention d'adhésion PVD des communes de Sommières et Calvisson et du Pays de Sommières signée le 20 juillet 2021.

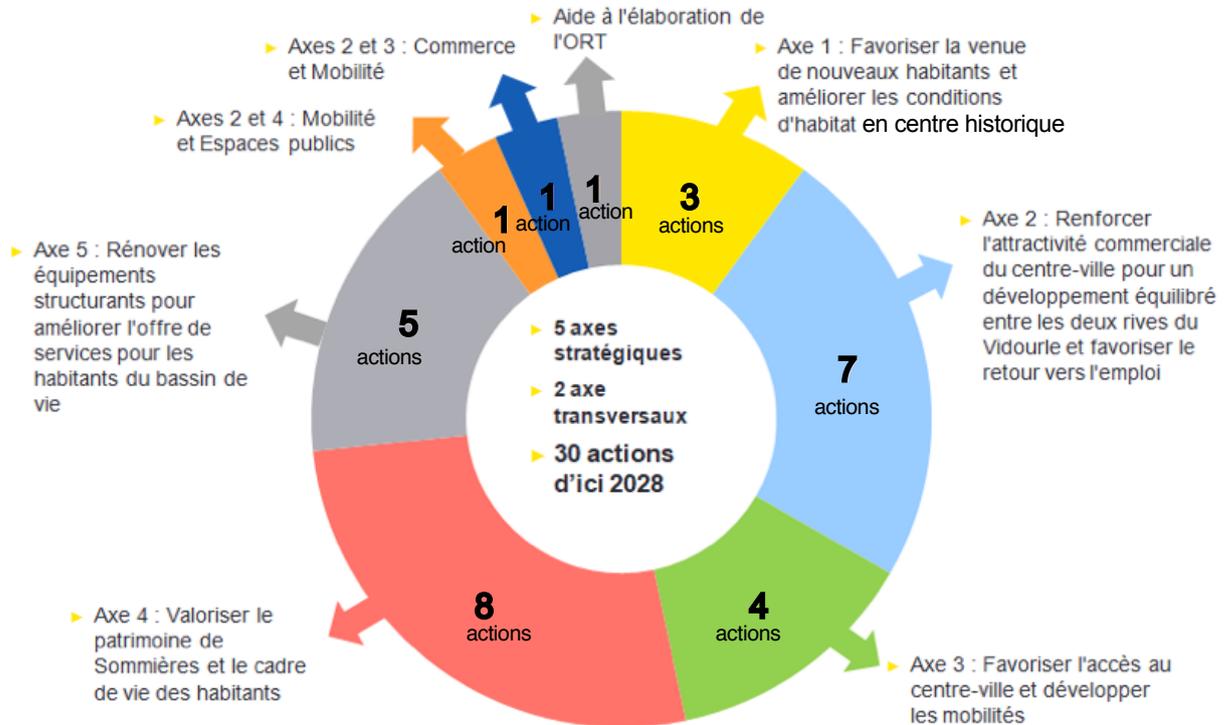
Partenaires signataires de la convention cadre PVD et de son annexe l'Opération de Revitalisation du territoire :

- Pierre MARTINEZ au titre de la mairie de Sommières, de la CCPS et du PETR
  - Véronique MARTIN, 1<sup>ère</sup> adjointe pour la mairie de Calvisson
  - Marie-Françoise LECAILLON, Préfète du Gard
  - Christine PUJOL-NOEL, Directrice Territoriale Gard-Lozère, Banque des territoires
  - Georges BORRAS, Directeur Général Adjoint, EPF Occitanie
  - Marc LARROQUE, Conseiller départemental, Département du Gard
- ORT signée pour 5 ans soit juillet 2028

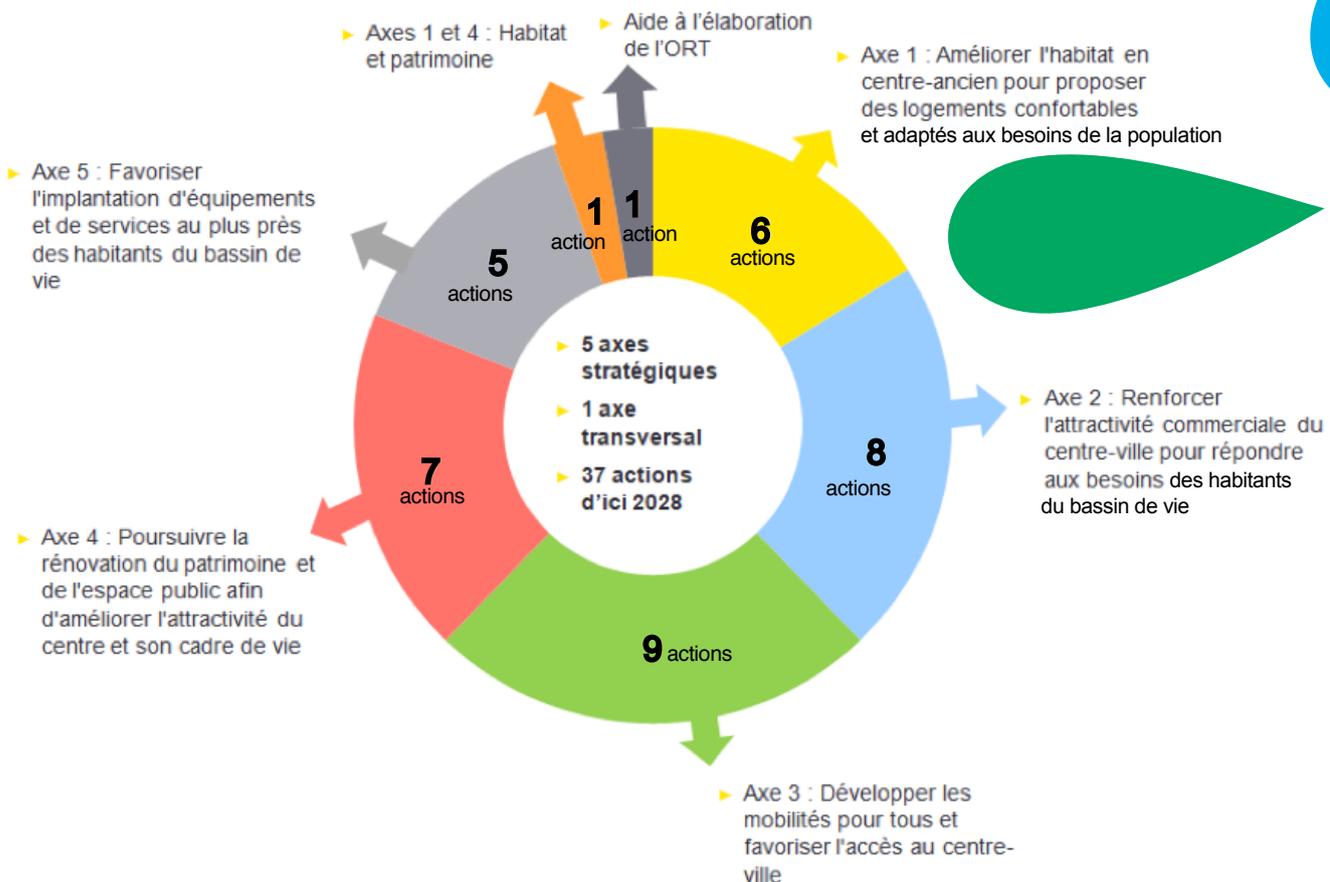
RDV sur le site internet [www.ccpaysdesommières.fr](http://www.ccpaysdesommières.fr) pour consulter le détail de cette opération.

# PROJETS DE REVITALISATION

## Sommières



## Calvisson



# ZOOM SUR

## LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

### Qu'est-ce qu'un assainissement non collectif ?

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées (égouts) et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel. Le système d'assainissement non collectif effectue la collecte, le prétraitement, le traitement et le rejet des eaux usées au milieu naturel qui s'effectue dans la parcelle même de chaque habitation ou au réseau hydraulique superficiel. Ce système épuratoire reçoit toutes les eaux usées de la vie courante en dehors des eaux pluviales.

### Quel est son fonctionnement ?

Le dispositif d'assainissement non collectif comprend un traitement primaire, un traitement secondaire et l'évacuation des eaux traitées. Il doit être conçu, implanté et entretenu de manière à ne pas présenter de risques de contamination ou de pollution des eaux et doit être justifié par une étude de définition de filière réalisée par un bureau d'étude indépendant avant la mise en place de l'ouvrage.

### Quel est le rôle du SPANC de la CCPS ?

La Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 impose aux communes de prendre en charge le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif. Ces obligations ont été transférées des communes vers la CCPS dans le cadre du transfert de la compétence assainissement, et se sont traduites par la création au 26 septembre 2005 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Ce service a pour missions, de vérifier la conception des projets neufs ou à mettre en conformité, de suivre la réalisation des installations neuves et à réhabiliter, de réaliser l'état des lieux des installations existantes et de vérifier leur bon fonctionnement périodiquement. Le SPANC assure également un rôle d'information et de conseil.

### Quel est le rôle de la commune ?

Le maire a en charge le pouvoir de police générale pour prévenir ou faire cesser une pollution de l'eau ou une atteinte à la salubrité publique (art. L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales).



Catherine LECERF  
vice-présidente déléguée au Cycle de l'Eau :  
GEMAPI, Eau et Assainissement et SPANC

Les visites périodiques sont une nécessité afin de préserver notre environnement et de mettre en conformité les installations.

### Quelles sont vos obligations en tant qu'usager ?

- Limiter l'impact environnemental de vos rejets.
- Entretien de votre filière d'assainissement (justificatifs à présenter lors du contrôle).

- Respecter les obligations réglementaires relatives à l'ANC :

- ▶ Avant tout projet de réalisation ou de réhabilitation de votre installation d'assainissement non collectif, vous contactez le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) afin qu'il vérifie la faisabilité de votre projet (instruction du dossier de Demande d'Autorisation d'Installation - DAI).
- ▶ Faciliter l'accès à votre installation lors des différents contrôles réglementaires à effectuer.
- ▶ Joindre l'attestation de conformité de votre projet d'assainissement non collectif, délivrée au préalable par le SPANC, à votre dossier de demande d'urbanisme (opération soumise à permis de construire ou d'aménager et qui impacte votre installation).
- ▶ Lors de la vente de votre habitation, vous fournissez le rapport de contrôle du SPANC daté de moins de 3 ans à votre notaire, si celui-ci n'est plus valable il sera nécessaire de nous contacter pour réaliser un nouveau diagnostic.
- ▶ Régler le montant de la redevance pour couvrir le coût engendré par la prestation réalisée.

- Se conformer au règlement de service du SPANC.

### Quelles sont les étapes à suivre ?

- **Pour les constructions neuves ou installations à réhabiliter :** tout propriétaire devant mettre en place ou réhabiliter une installation d'assainissement non collectif doit :

- ▶ Procéder à la réalisation d'une étude de conception à la parcelle par un bureau d'étude indépendant.
  - ▶ Remplir une demande d'autorisation d'installation et l'envoyer par voie postale à la Communauté des communes du pays de Sommières ou par email à [spanc@ccpaysdesommieres.fr](mailto:spanc@ccpaysdesommieres.fr).
- Ce formulaire est téléchargeable sur le site internet de la CCPS ou disponible sur simple demande. A réception du dossier complet, l'instruction portera sur la conception, l'implantation du dispositif et la conformité à la réglementation. Si ce n'est pas le cas, l'autorisation sera refusée.

- ▶ Au moins 72 heures avant le début des travaux, contactez le SPANC pour fixer le contrôle de vérification de l'exécution des travaux. Ce contrôle sur site permet de s'assurer que les travaux sont réalisés conformément à la réglementation et de vérifier le respect du projet validé

par le SPANC. Il permet également d'informer et de conseiller l'usager sur l'entretien de son installation d'assainissement individuel. L'installation ne devra pas être remblayée avant la visite d'un technicien du service.

- **Pour les installations existantes :** tout immeuble non desservi par un réseau d'assainissement doit être équipé d'une installation d'assainissement non collectif



assurées par le SPANC donnent lieu au paiement par l'utilisateur d'une redevance d'assainissement non collectif. Cette redevance spécifique est destinée à financer les charges du service et doit être distincte de la redevance d'assainissement collectif. De la même manière que les usagers du réseau public de collecte des eaux usées paient, sur leur facture d'eau, une redevance spécifique, les usagers d'habitations devant être équipées d'une installation d'assainissement non collectif doivent s'acquitter de redevances particulières destinées à financer les charges du SPANC.

et doit être contrôlé périodiquement par le SPANC. Ce contrôle permet de vérifier le bon fonctionnement de l'installation d'assainissement non collectif et de s'assurer qu'elle n'est pas à l'origine de pollutions et / ou de problèmes de salubrité publique. Il est réalisé au maximum tous les 4 ans. Ce contrôle consiste en une vérification de l'état général des ouvrages, du bon écoulement des eaux usées jusqu'au dispositif d'épuration, de l'accumulation normale des boues, de la périodicité des vidanges, du contrôle des rejets et des risques pour la salubrité publique. Il permet également d'informer et de conseiller l'utilisateur. Une attestation d'un vidangeur agréé par la préfecture, précisant le volume vidangé et le lieu de destination des boues sera alors à remettre au service assainissement non collectif. Entre 2 contrôles, tout justificatif d'entretien de l'installation d'assainissement non collectif doit être envoyé au SPANC.

### Que couvrent les redevances d'assainissement non collectif ?

En application des articles R2333-121 et R2333-122 du Code général des collectivités territoriales, les prestations de contrôle



Libellé de la prestation	Capacité de l'installation-flux de pollution	Tarifs	Conditions et modalités d'application
Contrôle de conception projet neufs ou réhabilitations	Instruction du dossier inférieur(e) à 21 EH	100 €	Forfaitaire
	Implantation et réception inférieur(e) à 21 EH	150 €	Forfaitaire
	Instruction du dossier entre 21 et 50 EH	200 €	Forfaitaire
	Implantation et réception entre 21 et 50 EH	220 €	Forfaitaire
	Instruction du dossier supérieur(e) à 50 EH	350 €	Forfaitaire
	Implantation et réception supérieur(e) à 50 EH	400 €	Forfaitaire
Diagnostic initial	Inférieur(e) à 21 EH	125 €	Forfaitaire
	Entre 21 et 50 EH	250 €	Forfaitaire
	Supérieur(e) à 50 EH	500 €	Forfaitaire
Contrôle effectué sur demande expresse	Inférieur(e) à 21 EH	250 €	Forfaitaire
	Entre 21 et 50 EH	438 €	Forfaitaire
	Supérieur(e) à 50 EH	750 €	Forfaitaire
Redevance de bon fonctionnement	Inférieur(e) à 21 EH	50 €	Annualisée
	Entre 21 et 50 EH	150 €	Annualisée
	Supérieur(e) à 50 EH	750 €	Annualisée

### COMMENT CONTACTER LE SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ?

Bureau du SPANC

Zone d'activité de L'arnède

30250 SOMMIERES

[spanc@ccpaysdesommieres.fr](mailto:spanc@ccpaysdesommieres.fr)

04 66 77 09 73

# DISTRIBUTION

# DE

# COMPOSTEURS

Dans la limite des stocks disponibles



Les habitants de la Communauté de communes du Pays de Sommières qui n'ont pas encore obtenu leur composteur gratuit, peuvent le récupérer à :

**SOMMIERES** Déchetterie Corata

Les 04, 07, 11, 14, 18 et 21 Décembre de 9h à 12h

**CALVISSON** Déchetterie Cante Pedrix

Les 05, 08, 12, 15, 19 et 22 Décembre de 9h à 12h

**Prévoir un justificatif de domicile ou carte de déchetterie**

✉ [dechets@ccpaysdesommieres.fr](mailto:dechets@ccpaysdesommieres.fr)

🌐 [www.ccpaysdesommieres.fr](http://www.ccpaysdesommieres.fr)

☎ 04 66 80 98 40



**Pays de Sommières**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES